

EXTRAIT DU

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 23 mai 2023



Présences

32 personnes présentes, dont 29 membres :

- Conseillers communaux : BLAIMONT F., BUSINE Ph. (Bourgmestre), HERMAN J. (Echevin), HOC F.
- Citoyens : AELGOET M., BADOT L., CELANT J-M., COFFERNILS L., COLONVAL J., CORONA-PIRET L., DEFACQZ Ch., DEFFONTAINE-DEURBROECK V., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., DEVILEZ W., DOGOT L., DUCHENE Ch., DUJEU D., EECHAUDT L., FAIETA G., FERON O., FRIPPIAT Th., GOSSELIN J-Y., LALLEMAND K., LEDECQ Ph., MAHIEUX M., POSTIAU A., ROMAIN S., TAYMANS F., VAN DER MEIREN E.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.

12 personnes excusées, dont 10 membres :

- Conseillers communaux : BINATO L., DELPORTE-DANDOIS M., DI MARIA T., MATAGNE J.
- Citoyens : HENRY E., HEROLD S., MICHAUX F., PAPART V., PARISI B., WEETS G.
- Administration communale : BROUCKE I.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

7 membres absents :

- Conseillers communaux : GLOGOWSKI N., MARCHAL M.
- Citoyens : DECHAINOIS F., GIULIANA P., MORAUX J-M., SOUMILLON P., STAINIER B.

6. Avis de la CLDR sur le Plan Communal de Mobilité

La FRW introduit le point en définissant le PCM, outil d'orientation et de planification qui aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire de la Commune. Un auteur agréé, le bureau d'études AGORA, a été désigné conjointement par la Commune de Gerpines et la Commune d'Ham-sur-Heure-Nalinnes pour la rédaction d'un Plan interCommunal de Mobilité comme souhaité par le SPW. La phase 1 (diagnostic) et la phase 2 (définition des enjeux et objectifs) ont été présentées à la population en juin 2022. La phase 3 (programme d'actions, avec 13 fiches-actions pour Gerpines) a été présentée à la CLDR-CCATM-Conseil communal le 4 avril 2023 et à la population le 12 avril 2023. L'enquête publique s'est déroulée du 27 mars au 11 mai 2023 sur base des documents consultables sur le site Internet communal.

En janvier 2020, l'avis de la CLDR avait été sollicité sur le prédiagnostic. Aujourd'hui, l'avis de la CLDR est sollicité sur le Plan Communal de Mobilité. Cet avis est à rendre pour le 2 juin 2023, avant l'approbation du PCM le 22 juin 2023 par le Conseil communal. Pour ce faire, les membres ont été invités à participer à l'une de deux présentations par le bureau d'études et à consulter les documents sur le site Internet communal.

Les membres s'interrogent sur la procédure d'approbation du PCM, qui est précisée par Monsieur BUSINE et Madame NEVEUX. Le Collège devra remettre un avis sur le PCM sur base des remarques émises lors de l'enquête publique et des avis des différentes commissions sollicitées. La position du Collège sera transmise au Conseil communal, qui pourra approuver le PCM, soit en l'état, soit sous forme d'approbation conditionnelle mentionnant les modifications à apporter au document. Les délais imposent au Conseil

communal de devoir rapidement se prononcer sur le PCM.

Le PCM est un plan stratégique de planification. Il permettra à la Commune d'obtenir des subsides pour la mise en œuvre par la suite de toutes ou de certaines fiches-projets. Cette réflexion globale permet d'objectiver les problématiques et d'appuyer les demandes de projets. Cet outil se concentre sur la circulation des modes doux (piétons, cyclistes) et les transports en commun en vue de réduire la circulation automobile. La rédaction du PCM est subsidié par le SPW Mobilité sur base d'un cahier des charges qui encadre les missions de l'auteur.

Monsieur BUSINE explique que le Collège regrette amèrement que la circulation automobile, en particulier sur la N5 et sur les routes régionales, ne fasse pas partie de l'objet de cette étude. La N5 fera l'objet d'une étude menée par la Commission Mobilité de Charleroi Métropole, regroupant toutes les communes de l'arrondissement. Le travail de l'auteur a permis d'attirer l'attention sur certaines choses intéressantes, que l'étude a pu mettre en évidence. Il mentionne par exemple la recherche de liaisons pour les modes doux, identifiant des tronçons alternatifs à la création de trottoirs le long des voiries régionales.

Remarques et commentaires de la CLDR sur le Plan Communal de Mobilité :

- Les membres regrettent que l'étude de la mobilité sur la N5 et sur les 22 km environ de routes régionales ne fasse pas partie des missions confiées au bureau d'études.

Il s'agit d'une problématique importante pour la mobilité, la sécurité et le cadre de vie des gerpinnois. La circulation automobile n'est pourtant pas oubliée dans le principe STOP, qui prône une hiérarchisation des différents modes de transport et les favorise dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos, transports publics, transports privés collectifs et transports privés individuels.

- Les membres sont contre l'annexe « réflexions relatives à la rue de la Blanche Borne » en pages 179 à 182 du rapport et demandent à l'auteur de retirer sa proposition de mettre à sens unique la rue de la Blanche Borne en direction du R3.

La proposition d'encerclement du quartier des Morlères à Loverval s'apparente à faire de ce quartier un « pseudo rond-point » au centre de la N5 et le R3 et nécessite de devoir venir « mordre » sur la forêt des Morlères.

Cette proposition n'a pas été présentée, ni le 4 avril ni le 12 avril à la population. La CLDR regrette l'attitude de l'auteur, qui ne peut ignorer qu'il s'agit d'un point d'attention sensible pour les citoyens.

Cette proposition est contradictoire avec l'objectif de ne pas régionaliser la Blanche Borne. Des milliers de voitures y passent chaque jour et, selon les membres, cette proposition ne réglera pas la problématique. Les conclusions de l'auteur s'appuient certainement sur une étude des chiffres et de la problématique. A noter, la Commune possède deux compteurs de passage et projette d'en acheter deux supplémentaires afin de récolter des données récentes. Il faut régler la problématique bien plus en amont, et résoudre plusieurs problématiques de circulation sur d'autres rues qu'uniquement la rue de la Blanche Borne.

Les membres sollicitent 7 jours supplémentaires pour (re)lire les documents et apporter des avis supplémentaires sur le PCM. **Au terme de ce délai, aucun membre n'avait transmis de remarque ou commentaire personnels.**

**Céline LEMAIRE et Anne MAITRE, Fondation Rurale de Wallonie
PV approuvé par les membres de la CLDR le 01 juin 2023.**